

Taxe d'apprentissage

Qu'est-ce que c'est ?

2026

La taxe d'apprentissage est une contribution obligatoire versée par les entreprises pour financer la formation au sein des établissements d'enseignement

Qui est concerné ?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, ayant son siège en France et employant au moins un salarié.

A qui ça s'adresse ?

**87 % de la taxe
finance
l'apprentissage**

**13 % finance les
formations initiales
professionnelles et
technologiques
(hors apprentissage)**

Pourquoi verser votre solde de taxe
d'apprentissage à la Faculté des
Sciences du sport ?



- Financer des équipements pédagogiques de pointe.
- Soutenir l'innovation dans les programmes de formation.
- Renforcer les liens entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation.

Une question ?

fss-contact@univ-amu.fr